



## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS : Journée du compliment (le « Règlement »)

Febelco CV (ci-après dénommé « FEBELCO »), dont le siège social est situé à 9100 Saint-Nicolas, Eigenlostraat 1, BCE 0458.780.306, organise l'« Action pour la journée des compliments » (ci-après dénommée « Concours »). Le Concours se déroule du 1er mars 2022 au 4 mars 2022 à 23 h 59.

Le Concours implique que le participant envoie à FEBELCO une photo originale d'un compliment qu'il a fait à des collègues/clients via Google Forms. À la fin du Concours, un jury choisira les 3 compliments les plus originaux parmi les candidatures.

Les gagnants sont choisis par un jury indépendant composé d'employés de FEBELCO sur la base des critères suivants : originalité, sincérité, humour, description de la raison du compliment.

Les prix sont les suivants : 3 lots Febelcare.

Les gagnants seront contactés par courrier électronique peu après la fin du Concours, afin de leur expliquer les autres formalités liées au prix.

Le prix sera remis en concertation avec le gagnant concerné, sous réserve d'éventuels contrôles d'identité conformément à l'identité déclarée au moment de la participation.

### Participation à nos concours

Nos concours sont ouverts à tout pharmacien indépendant client de FEBELCO et établi en Belgique, ainsi qu'à tous les salariés de FEBELCO, à l'exception :

- des personnes qui participent directement ou indirectement à l'organisation du concours concerné.

De plus, pour pouvoir participer, le participant doit :

- être majeur ;
- participer en son propre nom ;
- être domicilié en Belgique ;
- envoyer un compliment original via Google Forms Journée du compliment <https://forms.gle/a5VoYUPx9j84NbqB7>

Febelco cv - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 - RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB





**FEBELCO**

d'analyse (car nous pensons qu'il est important de garder une trace de certaines statistiques du concours ou de l'action). En outre, les données des gagnants peuvent être traitées pour des raisons fiscales et de conformité interne. Nous conservons les données relatives au nom, à la soumission et à l'adresse électronique pendant un mois maximum après la fin du Concours, et dans la mesure où le participant a consenti à leur utilisation à d'autres fins, pas plus longtemps que nécessaire pour le traitement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Seulement si le participant y a consenti, nous utilisons les données pour envoyer certaines communications (newsletters et/ou campagnes commerciales et promotions). Cette autorisation peut être retirée à tout moment. Nous ne partageons pas de données avec des tiers, sauf indication contraire lors de l'enregistrement de la participation. Pour toute autre question ou information sur le traitement des données à caractère personnel ou pour exercer le droit de consultation, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de transférabilité, nous sommes joignables à l'adresse [dpo@febelco.be](mailto:dpo@febelco.be) ou par courrier adressé à FEBELCO cv, Eigenlostraat 1, 9100 Saint-Nicolas, Belgique (à l'attention du délégué à la protection des données). Si vous le souhaitez, une plainte peut être déposée auprès de l'Autorité de protection des données.

### Généralités

Aucune correspondance ne sera établie (correspondance, courriers électroniques et/ou conversations téléphoniques) concernant le règlement du concours, l'organisation, le déroulement et/ou le résultat contraignant et irrévocable du concours. Toutes les annonces supplémentaires en rapport avec le Concours s'appliquent en plus du présent Règlement. Les résultats et les décisions de FEBELCO et de tout jury de concours ne peuvent être contestés.

FEBELCO se réserve le droit d'enquêter sur toute plainte relative au Concours. Sa décision en la matière est irrévocable et ne peut être contestée.

Les participants ne peuvent en aucun cas demander le remboursement des frais qu'ils ont engagés dans le cadre de leur participation au Concours.

Les plaintes concernant le Concours doivent être formulées par écrit, dans un délai de 48 h après avoir rempli le formulaire de participation en ligne, à l'adresse suivante : FEBELCO, Département Marketing, Eigenlostraat 1, 9100 Saint-Nicolas. Les plaintes orales ou téléphoniques ne seront en aucun cas traitées. Les plaintes soumises après le délai





**Febelco cv** - Eigenlostraat 1, 9100 Sint-Niklaas  
T. +32 3 780 80 00 - KBO BE 0458.780.306 -RPR Gent,  
afdeling Dendermonde - [www.febelco.be](http://www.febelco.be)

KBC: BE75 408050002151 - KRED BE BB  
BNP PARIBAS FORTIS: BE49 0013 6204 2371 GEBA BE BB  
ING: BE633200 5500 2508 - BBRU BE BB